

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-13

Rénovation du four à pain

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			x		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23 DEFEMME Catherine	X				
MARTIN Valéry	X				
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles	X				
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 7205

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 33 : Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visite

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.2021-04 en date du 26 janvier 2021 du Comité syndical approuvant la dotation de fonctionnement de l'Etat et les aides de l'Etat au titre du programme d'action 2021 et du Plan de relance ;
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Considérant :

- la mission éducation, information et accueil du public des PNR ;

Contexte :

Le Parc naturel de Millevaches en Limousin s'est équipé depuis 4 ans d'un espace d'accueil du public : c'est la maisonnette du Parc, située sur la commune de Millevaches (19). Ce bâtiment d'accueil d'environ 25 m2 s'insère dans un espace scénographique plus large pour en faire un véritable outil de découverte des patrimoines et du territoire : aménagement extérieur (scénographie et mobilier), un jardin pédagogique, 3 sentiers de découverte au départ de la maison du parc, et surtout un programme d'animation qui vient rythmer la saison estivale. Depuis 2019, la mise en tourisme s'est renforcée avec l'installation d'une aire de bivouac attenante.

L'analyse des données de fréquentation montre que si les visiteurs viennent à la maison du parc avant tout pour la découverte d'un territoire nature et patrimonial, ils sont également un peu déçus par l'étroitesse de la maison d'accueil qui ne peut répondre à son objectif affiché d'être un véritable outil de découverte du territoire. Il manque par ailleurs des supports à destination du public enfant.

Description du projet :

Juste à côté de la maisonnette, l'ancien four à pain offre une surface supplémentaire d'environ 20 m² pour l'accueil du public. Le projet est de rénover ce four à pain en salle multimédia permettant le visionnage de vidéos pédagogiques et patrimoniales sur le territoire et les missions du Pnr. La rénovation de cet élément de petit patrimoine, permettrait de valoriser les vidéos réalisées dans le cadre de différentes missions ; de diversifier nos supports de découverte et d'avoir une espace d'accueil de petits groupes.

Le projet valorisera l'existant (dont la cheminée et l'entrée du four), et les travaux utiliseront en priorité des matériaux et savoir-faire traditionnels locaux.

Le projet comprendrait entre autre :

- La reprise de la charpente/couverture avec isolation ;
- Le remplacement des menuiseries ;
- Le nettoyage et la reprise des murs en pierre, de la cheminée et du four ;
- La création de mobilier de type banc/estrade ;
- L'installation d'équipements permettant le visionnage de vidéos ;
- ...

Ce projet a été retenu dans le cadre du plan de relance. Le plan de financement prévisionnel est le suivant (section d'investissement) :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Rénovation du four à pain	55 000 €	DREAL – France relance (80%)	44 000 €
		Autofinancement PNR	11 000 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le projet de rénovation du four à pain tel que présenté.
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le projet de rénovation du four à pain tel que présenté.
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22



REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)